

Mettre en place des plans de prévention et des actions coordonnées d'identification des mineurs dans tous les territoires.



Impliquer la société civile dans l'élaboration de ces plans.



Sensibiliser le grand public par des campagnes de communication



Maîtriser et contrôler l'environnement numérique dans une approche inclusive et de détermination de la responsabilité des acteurs du numérique.



Former tous les acteurs de l'enfance et autour de l'enfance (notamment du social et du médical) pour améliorer le repérage des victimes.



Renforcer la coopération entre les services de l'Etat et les collectivités, les départements, en particulier.



Développer des actions d'« aller-vers ».



Renforcer les capacités des jeunes victimes potentielles à repérer les situations à risque et à s'en protéger.